



NAMUR  
CAPITALE

# EXPOSITION PHOTOS JEU-CONCOURS

Pour cette édition spéciale, **une exposition photos sur le thème du Corso** est organisée en collaboration avec l'Association des commerçants jambois et les Archives Photographiques Namuroises (APN). Suite à un appel lancé par la Ville, plusieurs citoyens et citoyennes ainsi que l'APN ont transmis d'anciennes ou moins anciennes photographies retraçant les festivités jamboises au fil des années. De véritables souvenirs qui seront exposés dans 20 commerces de Jambes.

100 ANS  
**CORSO**  
NAMUR

## LES COMMERCES JAMBOIS PARTICIPANTS



20

Avenue  
Jean Materne 24



9

Avenue  
Jean Materne 114



12

Avenue  
Jean Materne 92



11

Avenue  
Jean Materne 108



7

Avenue  
Jean Materne 126



15

Avenue  
Jean Materne 56



4

Av. Gouverneur  
Bovesse 33



16

Av. Jean Materne 54



18

Rue Mazy 73



2

Rue de Dave 85/2



8

Avenue  
Jean Materne 120



19

Avenue  
Jean Materne 47



10

Av. Jean Materne 109



6

Av. Jean Materne 136



5

Av. du Gouverneur Bovesse 1



13

Avenue Jean Materne 70



3

Avenue Jean Materne 168



1

Avenue Jean Materne 189

14 **Boucherie Roland & Fils à Jambes**

Avenue Jean Materne 67

17 *Belle et Rebelle, votre boutique de lingerie à Jambes*

Avenue Jean Materne 56

Afin de rendre la visite plus ludique, la Ville de Namur vous propose un jeu/ concours. L'exposition peut, bien entendu, être visitée sans y prendre part.

## COMMENT PARTICIPER?

Ce jeu se présente sous la forme d'un questionnaire, proposé en pages 6 et 7. Les réponses à ces différentes questions se trouvent sur les photos exposées dans les vitrines (ou à l'intérieur) des commerces jambois participants.

La liste de ceux-ci et leurs adresses sont reprises à la page précédente.

Le plateau de jeu, situé au centre de la brochure, vous suggère un sens pour votre visite mais, le parcours peut néanmoins se faire librement. Chacune des cases de ce plateau est numérotée, faisant le lien entre un commerce participant et une question, portant le même numéro. Ce plateau vous permettra d'organiser votre visite, en cochant les cases des commerces déjà visités.

Pour chaque question, une seule réponse doit être cochée.

Après avoir répondu à toutes les questions, n'oubliez pas d'inscrire vos coordonnées à l'endroit prévu à cette fin. Les bulletins de participation doivent être déposés dans l'urne se situant au Syndicat d'Initiative de Jambes (168 av. Jean Materne) dans les heures d'ouverture: du mardi au vendredi entre 09h00 et 17h00 et le samedi entre 14h00 et 18h00.

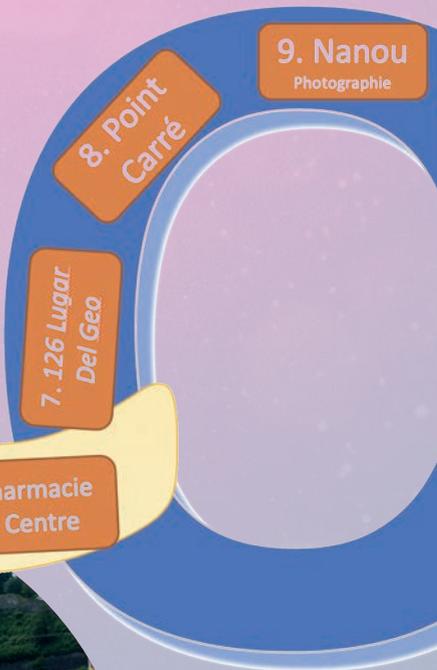
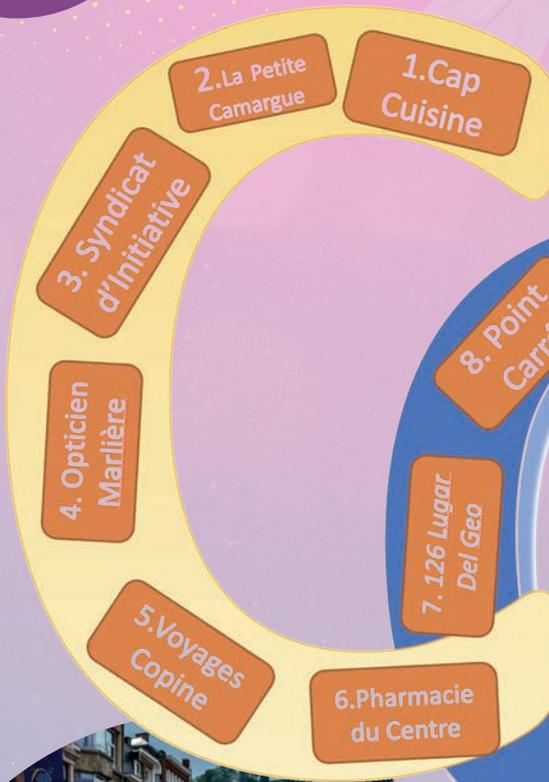
Date limite pour déposer votre bulletin: le samedi 11 juin.

Un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses, après les festivités de la Pentecôte et les gagnants seront avertis personnellement.

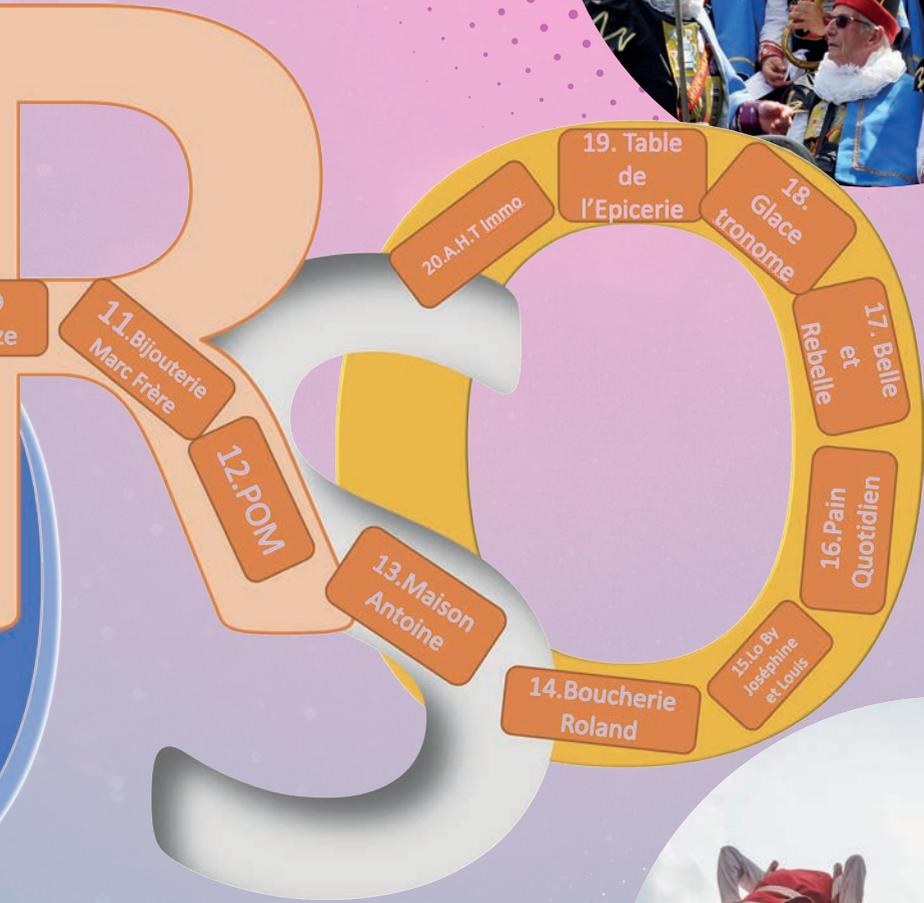
Bon amusement à toutes et tous et bonne chance !



100  
ans



© Albert Blond



## QUESTIONNAIRE

1. Quel personnage public voyez-vous ?

- Cécile de France     Julie Taton     Claire Laffut

2. Quelle est la couleur du chemisier ?

- jaune     rose     noire

3. De qui est la photo en noir et blanc ?

- FR. Lacroix     Albert Blond     James Bond

4. Combien de dames voyez-vous sur le char ?

- 8     10     1

5. Quel est le nom du groupe représenté sur la photo ?

- Les Echasseurs     Les Canaris     Les 40 Molons

6. Quelle est la couleur de la bande sur laquelle est posée la main du garçon ?

- blanche     jaune     rouge

7. Que représente ce groupe folklorique et quel est son nom ?

- Des bossus (Les Chinels)     Des poireaux (Les Porais Tilffois)  
 Des sorcières (Les Rodjes Macrales d'as Boncèles)

8. A quel endroit défile le groupe folklorique ?

- Rond-point Joséphine Charlotte     Avenue J.Materne     Bld de la Meuse

9. A quelle distance est indiqué Namur le sur le panneau ?

- 0,5 KM     1 KM     2 KM

10. Par quel organisme le groupe représenté sur la photo a-t-il été récemment reconnu ?

- UNESCO     OMT (Organisation mondiale du tourisme)     Conseil de l'Europe

11. Quelle est la couleur de la voiture ?

- Blanche     Rouge     Verte

**12. Quelles sont les couleurs des plumes ?**

- roses et vertes       blanches et rouges       mauves et jaunes

**13. Quelles sont les couleurs des chapeaux ?**

- bleu et rose       vert et rose       mauve et blanc

**14. Que tient en main le n°18?**

- Un parapluie       une bière       un ballon

**15. Comment s'appelle le chapeau des dames?**

- Coiffe chinoise       coiffe bretonne       les oreilles de Mickey

**16. Quel est le genre du chapeau sur la tête du personnage?**

- Haute Forme       Bonnet       Boule

**17. Que voyez-vous comme animaux?**

- Chien et oies       chien et cygnes       chien et chats

**17a. En quelle année, le groupe représenté par les 2 enfants de la photo a-t-il été créé?**

- 1960       1980       1920

**18. Qu'y a-t-il dans le panier du garçon et de quel groupe folklorique est-il membre ?**

- Confettis (Bragards)       Oranges (gilles)       Un masque de sorcière  
(Les Marcralles du Val de Salm)

**19. Quelle est la tradition du groupe dont fait partie le garçon sur la photo ?**

- Lancer des oranges       Lancer des drapeaux       se hisser sur des échasses

**20. Quels sont les animaux représentés sur le char ?**

- des Girafes       des chevaux       des castors

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

Tél : .....

# RÈGLEMENT

Organisateur: Ville de Namur

Thème: « Exposition photos sur les 100 ans du Corso »

Dates du concours: du mercredi 25 mai au samedi 11 juin 2022

Déroulement du jeu: Ce jeu-concours consiste à répondre à un questionnaire sur la base de photos, exposées dans les vitrines (ou à l'intérieur) des commerces jambois participants.

Le questionnaire est disponible auprès des commerces participants, au Syndicat d'Initiative de Jambes et sur le site internet de la Ville [www.namur.be](http://www.namur.be).

Les questionnaires complétés doivent être déposés dans l'urne se situant au Syndicat d'Initiative de Jambes durant les heures d'ouverture: du mardi au vendredi entre 09h00 et 17h00 et le samedi entre 14h00 et 18h00.

Conditions de participation: La participation à ce jeu-concours est gratuite.

Ce jeu-concours est ouvert à toutes et tous.

Dans le cas où des personnes mineures sont amenées à participer à ce jeu-concours, elles le font sous la responsabilité d'un adulte.

Une seule participation par personne est autorisée.

Pour que la participation soit considérée comme valable, les participants doivent inscrire obligatoirement sur leur bulletin de participation les champs obligatoires suivants : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse mail.

La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement.

Désignation du gagnant: Le jeu prend fin le 11 juin 2022, en fin de journée. Un tirage au sort parmi les bonnes réponses sera réalisé par un membre désigné par l'organisateur. Les gagnants seront avertis personnellement. S'ils ne sont pas joignables, les gagnants doivent recontacter le service des fêtes par mail à [fetes@ville.namur.be](mailto:fetes@ville.namur.be) avant le 31/07/2022.

Les gagnants pourront retirer leurs lots auprès du service des fêtes.

Pour retirer leurs lots, les gagnants doivent se présenter avec leur carte d'identité. Si le gagnant ne pouvait profiter du lot pour quelles que soient les raisons, aucune compensation ne sera accordée, ni contre-valeur monétaire ou quelconque échange. Ces récompenses ne sont pas susceptibles d'échange contre un autre prix ou en espèces.

Données personnelles: Les données personnelles des participants (nom, adresse, email et coordonnées téléphoniques) seront traitées conformément au Règlement UE n° 2016/679 et uniquement dans le cadre du jeu concours spécifique auquel le participant a pris part. Elles seront détruites après le jeu-concours.

Contact: L'organisateur est joignable pour toutes questions à l'adresse suivante: [fetes@ville.namur.be](mailto:fetes@ville.namur.be)

Les Lots: Un bon d'achat d'une valeur de 100€, valable auprès des commerces participants ainsi que d'autres lots divers (bons de réduction, des chèques cadeaux, des entrées gratuites, des livres, ...).



Comité  
Central  
Wallonie

